la lettre 92
février 2021 n°

pS-Eau
programme
Solidarité-Eau

Dans ce numéro

• Au Niger :
Pilotage intercommunal concerté à l'échelle du canton de Kanembakaché

• Au Maroc :
Des collectivités de l'Hérault en action autour de la création d'une intercommunalité rurale dans la vallée de l'Arghen

• Au Burkina Faso :
Opération mains propres, un exploitant engage la riposte face à la Covid 19

Édito

Faire face avec efficacité

Nous avions bon espoir que la situation mondiale revienne à la normale ou tout du moins qu'une accalmie permettrait de reprendre les actions en partenariat avec toutes les forces vives de l'eau et l'assainissement. La pandémie Covid 19 ayant démontrée s'il le fallait l'importance d'avoir accès à l'eau et l'assainissement pour tous il paraissait logique qu'un effort mondial aille dans ce sens.

Ainsi les initiatives des professionnels du secteur de l'eau à l'instar de celle citée dans l'article sur le Burkina Faso montrent la voie et ne demandent qu'à être soutenues. Le regroupement régulier de personnes autour de bornes fontaines est une réalité commune au monde rural et aux petites villes. C'est là que les gestes barrières doivent pouvoir en premier lieu être promus. Ce sont ces professionnels et les collectivités en charge des services qu'il faut aider à plus et mieux faire. Nous n'avons que trop vu se monter des programmes éphémères n'associant ces professionnels et ces responsables locaux qu'à la marge avec des ambitions certes louables mais dans l'ignorance totale des réalités du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Les États se sont maintenant dotés pour la plupart de cadres sectoriels clairs affichant leurs ambitions d'atteinte des ODD et plus particulièrement de l'ODD 6. Il n'en demeure pas moins qu'en dehors des très grands centres urbains, la faible capacité des collectivités territoriales à jouer leur rôle de responsable, l'absence de professionnalisme de ceux à qui pourrait être délégués la gestion des services est encore très souvent constatée. Les États ont le devoir de donner les moyens à ces collectivités d'assurer leur mission, la fiscalité doit être aménagée pour permettre cet essor, l'intercommunalité doit être facilitée et encouragée. Dans de nombreux pays ces regroupements sont rendus difficiles et complexes voir non prévus par la loi.

Dans des zones fragilisées par l'insécurité les autorités locales doivent faire face aux catastrophes engendrées par le changement climatique. L'instabilité dans la zone rouge dans laquelle il est de plus difficile d'accompagner les projets s'accroît. L'insécurité progresse au Niger, le contexte politique au Mali accentue une situation complexe et fragilise les personnes les plus vulnérables. Nous devons poursuivre nos appuis aux populations du Sahel en développant les compétences locales que nous connaissons et sans nous rendre sur place, mais en restant mobilisés à leur côté.

Pierre-Marie Grondin
Directeur du pS-Eau

Des nouvelles de l'association

Triste nouvelle !

Le conseil d'administration du pS-Eau et tous les membres de son équipe de permanents ont appris avec tristesse la disparition le 13 février dernier de Jacky Cottet vice-président du pS-Eau depuis 2014.

Après une riche vie professionnelle consacrée à la protection de la ressource en eau et le développement des services d'eau et d'assainissement, il a mis à disposition sa capacité d'écoute et sa large expertise au service des instances et partenaires du pS-Eau.

Nous perdons notre vice-président mais surtout un ami proche, toujours disponible et bienveillant. Son appui nous a été précieux dans de nombreux moments importants comme la mise en place de l'antenne du pS-Eau à Lyon ou le lien avec ses collègues du réseau international des organismes de bassin dans les réunions internationales.

Son implication pertinente et sensible dans le conseil d'administration et les missions communes que nous avons pu avoir tant en Europe qu'au Maroc ou encore en Moldavie sont autant de souvenirs communs que nous conservons précieusement.

Merci à toi Jacky du temps et de l'attention que tu nous as consacrés. Nous poursuivrons nos actions dans le droit fil de ta pensée.

Changement d'adresse

L'équipe du siège parisien du pS-Eau a quitté le centre de Paris pour s'établir porte de Montreuil au 22 rue des Rasselins 75020. Un local lumineux et fonctionnel dans lequel nous espérons pouvoir recevoir des visiteurs, dès que les contraintes sanitaires le permettront. Nos coordonnées téléphoniques ont également changé, vous pouvez les retrouver via :
www.pseau.org/fr/equipe

Sommaire

3 Au Niger, région de Maradi
Pilotage concerté à l'échelle du canton de Kanembakaché

7 Au Maroc, en zone rurale
Naissance d'une intercommunalité dans l'Arghen

11 Au Burkina Faso, en zone rurale
Opération « Mains propres face à la COVID-19 »

14 Les infos pS-Eau

Au Niger, région de Maradi

Pilotage concerté à l'échelle du canton de Kanembakaché

Mise en place d'une gestion intercommunale et mutualisation pour un service technique pérenne dédié à l'eau. À noter la gestion déléguée des mini-AEP, et le financement des investissements en partenariat public privé.

© SEVES

Station de pompage de El Mayahi Cahm

Le Niger est un pays sahélien parmi les plus vastes en Afrique de l'Ouest. Il compte 22,4 millions d'habitants et occupe l'avant-dernière place au classement de l'IDH en 2018. En matière d'accès aux services de base et de lutte contre la pauvreté, le pays doit relever les défis des effets majeurs du changement climatique au Sahel (sécheresses, inondations), sécuritaires (groupes terroristes aux frontières) et instabilité au Nord-Est avec la Libye, et une croissance démographique parmi les plus élevées au monde (3,84% en 2018). En milieu rural, le taux d'accès à un service élémentaire ou géré en toute sécurité en milieu rural était de 46% pour l'eau potable et de 40% pour l'assainissement en 2017 (JMP).

En 2010, le Niger adopte un Code de l'Eau et produit un Guide des services d'alimentation en eau potable dans le domaine de l'hydraulique rurale, qui détaille la stratégie sectorielle. Le service public de l'eau (SPE) en réseau s'articule désormais autour de 5 acteurs : le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et des directions déconcentrées en charge du respect des dispositions réglementaires relatives au SPE, du contrôle et de la régulation du secteur ; les communes (ou autorités délégantes) sont les maîtres d'ouvrage du SPE, responsables de l'approvisionnement en eau des populations de leur territoire, elles sont également propriétaires des infrastructures ; les associations d'usagers du service public de l'eau (AUSPE) sont responsables de la défense des droits des usagers ; la délégation de l'exploitation des systèmes à des opérateurs privés professionnels dans le cadre de contrat de délégation du service de type affermage est fortement encouragée, la gestion communautaire est la seconde option d'exploitation ; le suivi et l'évaluation des services d'eau sont assurés par une structure d'appui et conseil aux services publics de l'eau (SAC/SPE), agrémentée par l'État, signataire d'un contrat de prestation avec la commune.

Malgré un cadre sectoriel clair, Il existe un constat largement partagé de la faiblesse opérationnelle de la gestion déléguée au niveau local à travers :

1. une faible capacité des communes à jouer leur rôle d'autorité délégante, et des redevances trop faibles pour jouer ce rôle
2. une forte hétérogénéité de professionnalisme des délégataires de gestion
3. un faible taux de recours aux services des SAC/SPE par les communes
4. un rôle sous-estimé et non valorisé des AUSPE.

Le Canton de Kanembakaché

En 2016, les communes du canton de Kanembakaché comptaient 254 000 habitants. Le taux d'accès à un service d'eau potable de base était estimé à 29% dont 25% au niveau de Mini-AEP et 4% au niveau de pompes

© SEVES

Nyelwa – Latrines de l'école

à motricité humaine (PMH) ; les puits, non protégés, n'ont pas été considérés comme un service de base. Dans les villages cibles du projet au moment du diagnostic en 2017, on compte en moyenne 1 000 personnes par point d'eau (puits), un taux d'équipement en latrines familiales inférieur à 10%, et des écoles et des cases de santé sans accès à l'eau et à l'assainissement. La corvée d'eau, qui incombe aux femmes et aux jeunes filles, est en moyenne d'1h30 par jour par ménage pour une eau non potable puisée en puits profond. L'achat aux revendeurs qui remontent l'eau par traction animale représente un coût d'environ 1 000 FCFA (1,52 €) par m^3.

D'une durée de 42 mois (2017-2020), le « Plan d'action cantonal eau et assainissement de Kanembakaché » – PACK, concerne les quatre communes du canton (Issawane, Kanembakaché, Mayreyrey, Tchaké), département de Mayahi, région de Maradi, a été porté par les communes, et appuyé par l'association SEVES et le bureau d'études nigérien THEC, et financé par les l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN), les quatre communes, les délégataires de gestion des mini adductions en eau potable, le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF), et la Ville de Paris.

Le projet a permis un nouvel accès à l'eau potable au niveau de bornes fontaines pour 12 villages et 25 000 personnes avec la création de 8 Mini-AEP solaires ou mixtes dont 2 multi villages et la réhabilitation d'1 Mini-AEP, pour un prix du service de l'eau de 450 FCFA/m^3 (0,67 €/m^3), la réalisation de latrines VIP double fosse et d'un branchement à l'eau potable pour chacune des 12 écoles (1 821 élèves, 34 enseignants), les 5 cases de santé, la réalisation de 4 édicules publics (blocs sanitaires et douches) au niveau des principaux marchés et gares routières du Canton, et 439 ménages se sont équipés de latrines San Plat.

Concernant les mesures d'accompagnement, 12 associations des usagers du service public de l'eau (AUSPE) ont été créées et formées, et 29 redynamisées, 17 comités de gestion des équipements scolaires et de santé ont été redynamisés et formés à la gestion des équipements d'eau, d'hygiène et d'assainissement, 6 délégataires de gestion et l'opérateur de service d'appui-conseil au service public de l'eau (SAC/SPE) ont été renforcés, ainsi que les communes qui se sont regroupées au sein de l'association intercommunale du canton de Kanembakaché (AICK) et ont été appuyées pour mutualiser leurs moyens pour créer un service technique intercommunal. Des mesures de promotion de comportements adaptés (paiement du service de l'eau, lavage des mains, acquisition et utilisation de latrines) ont été dispensées dans l'ensemble des villages et des écoles.

L'intercommunalité : une opportunité de mutualisation des ressources pour professionnaliser l'autorité délégante, clé de voûte de la gouvernance du service.

Le PACK Niger a accompagné les 4 communes du Canton de Kanembakaché dans la mise en place de l'Association intercommunale du Canton de Kanembakaché (AICK), d'un service technique eau potable mutualisé avant de mettre en place un cadre de gestion déléguée multi acteurs afin d'améliorer les performances de gestion, améliorer le suivi, et renforcer le partenariat entre les acteurs

locaux du service public de l'eau. En 2018, l'AICK a décidé de mutualiser les redevances « service municipal eau et assainissement » (SMEA), de 50 FCFA/m^3 distribué. Avec 41 réseaux d'eau potable et une distribution annuelle estimée à 461 000 m^3 à l'échelle du Canton, les recettes des redevances théoriques atteignent environ 23 000 000 FCFA (35 000 €). Sur cette base, l'AICK a pu établir un budget annuel de fonctionnement du service technique « Eau » qui comprend :

- Le recrutement d'un agent eau et assainissement qualifié, et l'intégralité des équipements et des frais de logistique associés à ses missions, pour assurer la coordination des acteurs, le suivi et la collecte des données de gestion, le pilotage des contrats de délégation de service public (DSP), des fonds de renouvellement (FRE) et le suivi financier ;
- Le paiement de la redevance SAC/SPE pour ses prestations d'audit et d'appui-conseil ;
- L'indemnisation des AUSPE sur la base d'un cahier des charges et de livrables pour leur rôle de contrôle local et de représentation des intérêts des usagers ;
- La prise en charge des missions de la Direction départementale de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DDH/A) :
- Le financement d'un cadre trimestriel de concertation et de suivi de la gestion déléguée ;
- Une partie des charges liées au fonctionnement de l'AICK ;
- Un reliquat dédié au cofinancement de projets.

Dès le 2nd semestre 2019, le service technique était opérationnel et viable sur financement unique des recettes dédiées à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage (redevance SMEA). Il dispose de rapports semestriels d'audit technique et financier du SAC/SPE des 41 réseaux du canton, qui font l'objet de restitutions devant les délégataires, la Direction départementale de l'Hydraulique, les communes, et de plans d'action issus des recommandations des rapports.

Il convient de rappeler que la rapide mise en place de l'intercommunalité et du cadre de gestion déléguée au niveau de l'AICK tient à

1. un portage politique fort : un engagement des maires, une volonté du président de l'AICK (le maire Kanembakaché), commune qui représente plus de 50% des services d'eau et des redevances SMEA ;
2. une mobilisation forte des acteurs du SPE : la présence et l'appui du SAC/SPE, le soutien de la DDH/A, la volonté des délégataires de se professionnaliser et de sécuriser leurs relations avec les communes.

Organiser la gestion déléguée : rétablir la confiance, répartir les rôles et relier les maillons de la chaîne de gestion.

Après cette reprise en main de son rôle par le maître d'ouvrage, la conduite du changement a pu démarrer en 2019 à travers la réalisation de séminaires semestriels multi acteurs regroupant les maires, le service technique de l'AICK, les délégataires, le DDH/A, le SAC/SPE, et les assistants techniques (Lysa Group, SEVES, THEC). L'objectif du premier séminaire était de rétablir la confiance se clarifier les problèmes rencontrés sur la gestion, d'élaborer un diagnostic et un plan d'action concertés pour la gestion des réseaux d'eau potable à l'échelle du Canton. Il permit d'identifier une faible maîtrise du contenu des contrats, associée à l'absence d'inventaire contradictoire en début de contrat empêchant la répartition des responsabilités de financement de la maintenance entre le délégataire et le maître d'ouvrage, des taux de recouvrement parfois faibles et des conflits sociaux, une absence des AUSPE sur le terrain faute de formation et d'incitation financière, une gestion peu transparente de la part des délégataires et des communes et une méconnaissance des textes relatifs à la gestion du service.

À la suite de ce diagnostic, un plan d'action a été élaboré et mis en œuvre comprenant

1. la redynamisation et la formation des AUSPE (rôle, contrôle) et la budgétisation de leur financement par l'ACIK ;
2. la réalisation d'un état des lieux contradictoire du patrimoine hydraulique, la mise à jour de l'ensemble des contrats de délégation de service public (parfois caducs ou égarés) ;
3. un suivi des index de distribution et du recouvrement avec un contrôle des AUSPE ;
4). la formation des acteurs sur les textes de référence et la répartition des responsabilités ;
5. le développement de la transparence avec le versement régulier des redevances prévues au contrat, la communication sur les fonds de renouvellement disponibles par les communes.

La réalisation de ces actions a permis de créer un cercle vertueux de confiance retrouvée entre acteurs. Un meilleur taux de recouvrement, la sécurisation des contrats et les contrôles ont entraîné une augmentation substantielle des redevances dédiées au renouvellement des équipements et à la maîtrise d'ouvrage. Les indicateurs de performance des services sont mieux suivis et maîtrisés, des travaux ont pu être engagés (remplacement de pompes, remplacement de compteurs), et aucune mini-AEP ne connaissait de panne prolongée au premier trimestre 2020, bien que les délais de remise en service pour les petites pannes restent à améliorer sur certains services.

Mobiliser les opérateurs par le partenariat public privé pour le financement des investissements

Sur les 9 services d'eau potable créés et réhabilités, 4 sont alimentées en énergie mixte (solaire/thermique) et 5 en énergie solaire. Les délégataires ont financé l'intégralité des pompes immergées, des groupes électrogènes pour les 4 systèmes mixtes, et de 0 à 60% du coût des générateurs solaires. Sur 713 000 € (forages non compris) d'investissements dans les 9 Mini-AEP, 116 000 € (16%) ont été financés par les délégataires de gestion, dans le cadre d'appels d'offres et de contrats de construction-exploitation-investissement, avec une durée d'exploitation de 8 ans en moyenne. Ce financement en partenariat public privé permet de responsabiliser le délégataire de gestion par une prise de risque, de lier la viabilité du service aux performances d'exploitation, et de créer un effet de levier, encore limité, des subventions. Ce modèle de contrat d'affermage comportant un îlot concessif, maintenant fréquemment utilisé dans la région de Maradi, a également vocation à faciliter la remise en service des mini-AEP en panne sur l'investissement des délégataires en cas d'absence de fonds de renouvellement disponible au niveau des communes.

© SEVES

Séance de travail à l'occasion d'un séminaire trimestriel

Enseignements

Il existe une capacité d'investissement non négligeable des délégataires de gestion pour le financement des infrastructures en partenariat public privé. Pour un passage à l'échelle, il reste que le cadre institutionnel et la stratégie nationale sont encore peu encourageants et peu clairs concernant l'investissement privé. La distribution d'eau potable est davantage perçue comme une activité sociale et non rentable que comme un service commercial viable par les institutions financières dont les conditions de prêts aux délégataires sont souvent prohibitives. Le travail d'élaboration des business plans, leur actualisation et leur évaluation restent faibles chez les délégataires, et aucun organisme ne semble dédié à leur accompagnement dans ce domaine.

Dès lors que la volonté politique existe, la maîtrise d'ouvrage communale peut être renforcée relativement rapidement à condition de former les maires à l'exercice de leurs responsabilités, d'identifier une échelle territoriale, intercommunale dans le cas présent, et de recettes permettant de mettre en place un service technique compétent (personnel diplômé) et formé et disposant de moyens adaptés (moto, frais de mission, etc.), de financer la prestation du SAC/SPE, de séparer le rôle de l'élu et du technicien dans la gestion du service. Toutefois, la professionnalisation de la maîtrise d'ouvrage s'inscrit dans le moyen terme, trois années permettant seulement une première assise technique et financière. L'AICK reste à ce stade une association qui mutualise des moyens de fonctions techniques, mais pas les fonds dédiés au renouvellement et l'investissement. Elle n'a pas le statut de collectivité territoriale et ne peut pas se voir transférer la compétence eau potable par les communes membres, qui conservent la maîtrise d'ouvrage sur leur territoire, la procédure pour créer un établissement public de coopération intercommunale étant très lourde pour des communes rurales, et l'intercommunalité effective encore peu expérimentée au Niger.

La participation citoyenne dans les services d'eau et la promotion de l'hygiène et de l'assainissement reste complexe : la stratégie nationale prévoit le financement de leurs activités par les communes sur la base de plans d'action et non leurs missions de base que sont la défense des intérêts des consommateurs, le contrôle et la médiation locale avec le délégataire, l'information et la médiation avec la commune. L'indemnisation des AUSPE budgétée par les communes pour ces missions reste suspendue en l'absence de modalités de justification comptable des indemnités allouées, qui permettraient de valoriser symboliquement leur rôle et rembourser les frais de téléphonie et de déplacement au chef-lieu de commune par exemple.

Au vu de l'habitude bien ancrée du paiement du service chez les populations, un dynamisme et une prise de risque de la part des délégataires de gestion, le secteur de l'eau en milieu rural au Niger dispose d'atouts considérables pour améliorer le taux de fonctionnement, la pérennité et le développement des services en réseau. La professionnalisation des communes en tant qu'autorités organisatrices du service public de l'eau, appuyées par le SAC/SPE, constitue probablement la clé pour encourager ces dynamiques, renforcer le lien avec les organisations représentantes des usagers et augmenter les ressources dédiées au secteur de par une gestion efficace de leurs redevances et la mobilisation de l'investissement des délégataires. La gestion de contrats de délégation de service public complexes (plusieurs dizaines par commune parfois) demande un service technique compétent et ne peut être assurée seulement par le maire. L'intercommunalité constitue une opportunité non négligeable, en particulier pour les communes avec peu de services et dont les recettes ne permettent pas d'envisager le recrutement d'un agent.

Le développement rapide de l'énergie photovoltaïque pour le pompage a entraîné une diminution considérable des charges d'exploitation, ouvrant de nouvelles opportunités pour le financement du renouvellement, mais également pour le développement des services, et le financement du patrimoine dont la durée de vie dépasse 20 ans (château d'eau, réseau, forage), jusqu'alors non considéré dans l'assiette tarifaire. La réalisation de plusieurs centaines de mini-AEP dans la région de Maradi au cours des quinze dernières années rend urgente une professionnalisation des acteurs, et les prémices d'une réflexion sur la gestion patrimoniale et le renouvellement des infrastructures qui arriveront simultanément à la fin de leur durée de vie d'ici une vingtaine d'années.

youtu.be/-Tm1FZ80wwI

Contact

Romain Desvalois
romaindesvalois@asso-seves.org
www.asso-seves.org

Au Maroc, en zone rurale

Naissance d'une intercommunalité dans l'Arghen

Experts-Solidaires réseau associatif d'experts bénévoles, accompagne des associations et des collectivités locales dans la réalisation de leurs projets de solidarité internationale. Depuis 2014, l'association agit aux côtés de collectivités locales marocaines, en coopération décentralisée avec des communes de l'Hérault en appui à de projets d'eau et d'assainissement dans la Vallée de l'Arghen.

Le Maroc, pays reconnu pour sa culture et pour son riche patrimoine, est confronté aujourd'hui à une situation critique concernant sa ressource en eau, aggravée par les effets du changement climatique. Dans ce contexte difficile, malgré des efforts conséquents des autorités, les populations rurales marocaines n'ont pas toutes accès à l'eau potable. De fait, le chantier est encore vaste pour atteindre l'Objectif 6 de Développement Durable des Nations unies sur l'accès à l'eau propre et à l'assainissement.

En matière de décentralisation, la Charte Communale de 1976, modifiée en 2002 puis en 2008, acte que les services publics tels que l'eau, l'assainissement sont de la compétence des communes. Il y a 1547 communes au Maroc, dont 249 urbaines et 1 298 rurales. Pour les grands centres urbains, les communes délèguent généralement la gestion à des concessionnaires privés. Pour les autres centres urbains, la gestion est assurée soit en régie municipale, soit par l'opérateur national : Office national de l'électricité et de l'eau. En milieu rural, les associations d'usagers sont le mode le plus répandu pour les systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP).

Concernant la ressource en eau, depuis 2011, le Royaume du Maroc a engagé de profondes politiques de préservation de l'environnement, savamment coordonnées avec des réformes de décentralisation. En effet, les régions se sont vues octroyer plusieurs compétences environnementales (Loi organique 111-14). Ainsi, elles participent dans la réalisation de plusieurs Plans engagés par le Royaume comme le « Plan Maroc Vert » et surtout, la « Stratégie Nationale de l'Eau » (SNE). Afin de soutenir cette SNE, les régions gèrent elles-mêmes leurs ressources grâce aux agences de bassin hydraulique, en charge de la gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE).

© Experts solidaires

Château d'eau d'Idaou Limit

Une coopération décentralisée au niveau régional poursuivie au niveau communal

En 2005, Une coopération technique et institutionnelle est initiée par l'Agence du bassin hydraulique du Souss Massa (ABHSM) et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERM&C) avec un accord de jumelage, qui est renouvelé sans discontinuer depuis lors. En 2008, ce partenariat s'étend grâce à l'intégration de la Région Souss Massa et du Conseil Départemental de l'Hérault.

Le premier volet de cette collaboration fut consacré à la préparation d'un Schéma d'aménagement et de gestion intégrée des eaux (SAGIE) dans la vallée de l'Arghen, au sud est d'Agadir (Province de Taroudannt), la zone rurale qui avait alors le niveau d'accès à l'eau potable le plus faible de la région.

En 2014, sur la base du SAGIE, cinq collectivités de l'Hérault s'engagent avec le support d'Experts-Solidaires dans des coopérations décentralisées avec des communes de la vallée de l'Arghen.

Le rôle d'un SAGIE est de fixer, coordonner et hiérarchiser dans l'espace et dans le temps, des objectifs généraux d'utilisation et de protection des ressources en eau, en tenant compte des spécificités du territoire et de sa population. Les atouts du SAGIE sont nombreux, car à partir d'un programme d'action pluriannuel et pluridisciplinaire, il permet d'identifier des projets d'infrastructures prioritaires pour l'eau potable, l'assainissement et les usages agricoles[1]. Le SAGIE s'inscrit dans une volonté de partage de connaissances, de compétences et d'expériences pour une bonne gouvernance de l'eau. Les programmes d'actions du SAGIE se précisent au rythme des réunions semestrielles d'un Comité Local de l'Eau (CLE), instance qui réunit trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers de l'eau, l'État et ses établissements publics. Ces Comités permettent une bonne représentativité du territoire où les orientations futures sont décidées, puis votées.

**Le SAGIE représente la 1re démarche de gestion globale de l'eau au Maroc ; il a été présenté au Forum Mondial de l'Eau de 2012 à Marseille, par M. Fouad Mhamdi, Gouverneur de Kénitra.*

Collectivités françaises	Communes marocaines de la vallée de l'Arghen	Projet porté par les coopérations décentralisées	Années
Sivom de la Palus	Arazane	Projet d'assainissement de Ben Ali	2015–2017
Syndicat Garrigues Campagne	Imi N'Tayert	Projet d'adduction d'eau d'Imounarim	2015–2017
Montaud & Montpellier Métropole	Adar	Projet d'adduction d'eau de Tamjaoute	2015–2017
Marsillargues	Imi N'tayert	Projet d'adduction d'eau d'Idaou Limit	2015–2017
SIEA de Ganges	Toughmart	Projet d'adduction d'eau de Tidriouine	2015–2017
Marseillan	Nihit	Projet d'assainissement d'Ighir Nouamane	2015–2020
Sivom de la Palus	Toughmart	Projet d'assainissement de Maguenoune	2018–2020
Saint Drézéry & Montpellier Métropole	Adar	Projet d'eau de Tifelsine	2018–2020
Syndicat Garrigues Campagne	Imi N'Tayert	Projet d'eau et assainissement de Tizirte	2018–2020
Syndicat des Eaux d'île de France	Arazane	Projet d'adduction d'Ait Ibourk	2018–2020

Tableau des coopérations décentralisées dans la vallée de l'Arghen

Le SAGIE, comme base de coopérations décentralisées communales

Suivant les orientations du SAGIE, il a été décidé la construction de plusieurs réseaux d'eau potable et d'assainissement de la vallée de l'Arghen sur la base de coopérations décentralisées[2]. Ainsi, sur la période 2015 à 2017, les communes héraultaises de Marseillan, Marsillargues, Montaud, le SIVOM de la Palus, le Syndicat intercommunal de eau et assainissement de la région de Ganges et le Syndicat mixte Garrigues Campagne, se sont engagées dans des coopérations avec les communes d'Adar, Arazane, Imi N'Tayert, Nihit et Toughmart. Les projets, fruits de ces coopérations, ont été préparés par Experts-Solidaires, et financés à 50% par les deux collectivités des deux pays. Du côté français, le financement a été mobilisé dans le cadre de la Loi Oudin-Santini qui permet la mobilisation de 1% des recettes des services d'eau et d'assainissement pour des projets de solidarité internationale avec l'appui du fonds de solidarité de l'AERM&C, de la Métropole de Montpellier, du Département de l'Hérault et du fonds Guillaume Tavernier pour l'eau (SIWA-FGTO).

Du côté marocain, les communes de l'Arghen ont mobilisé leurs fonds, ceux des associations villageoises, et les ont complétés par les ressources du ministère de l'eau, de l'Initiative nationale pour le développement urbain (INDH) et ceux de l'Agence nationale de développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA). Au total, sur l'ensemble de ces projets, 930 000 Euros ont été mobilisés.

Un deuxième volet de projets a été initié en avril 2018 avec l'engagement des mêmes acteurs et de la Commune de Saint Drézéry, avec le financement complémentaire du Syndicat des eaux d'île de France (SEDIF), pour un montant total de 1,4 million d'euros.

Le niveau d'accès à l'eau potable dans la vallée de l'Arghen de 48 villages en 2008[3] est passé à 145 villages en 2019[4], soit un taux d'adduction en eau potable de 74% en 2019 sur les 197 villages de la vallée d'Arghen. Ce bon résultat n'est pas à mettre spécifiquement au bénéfice de la coopération décentralisée, mais il est reconnu par les acteurs locaux qu'elle a entraîné un effet d'intérêt sur la vallée, qui a généré un investissement en eau et assainissement de la part des autorités communales, provinciales et nationales.

Intégration des projets dans la gestion de l'eau

Même si l'essentiel de l'effort de la coopération décentralisée porte sur les projets d'eau potable et assainissement, l'ensemble des opérations locales s'intègre bien dans une démarche de gestion globale de la ressource en eau. Les projets sont conduits avec un

1 La vallée dispose de ressources minières non identifiées au moment du SAGIE qui exigeront aussi un besoin en eau
2 L'ABHSM et le service eau de Taroudannt ont aussi conduit d'autres projets d'eau dans la vallée
3 Selon le rapport initial du SAGIE
4 Selon le rapport d'évaluation du SAGIE par le bureau Madirassat

© Experts solidaires

L'organisation intercommunale en discussion en novembre 2017

souci constant de formation des populations et décideurs locaux sur l'environnement et le partage de la ressource en eau. Un effort particulier est fait auprès des enseignants de la vallée, qui peuvent disposer d'outils de sensibilisation des enfants à la connaissance du milieu. Les échanges entre les élus français et marocains, les visites de terrain de part et d'autre, la participation à des forums internationaux, notamment la COP 22, permettent aux acteurs de développer les connaissances et pratiques sur la gestion de l'eau sur leurs territoires respectifs. L'implication de l'école AgroParistech de Montpellier, et les missions annuelles d'étudiants du Mastère spécialisé de gestion de l'eau de Montpellier, travaillant en collaboration avec des étudiants de l'école Hassania des travaux publics de Casablanca, sont la base d'échanges fructueux, tant sur la construction des infrastructures d'eau et assainissement, que sur les dynamiques de suivi de la ressource. C'est d'ailleurs dans le cadre de ces échanges qu'un programme d'études de recharge des nappes et de limitation des crues a été lancé dans la vallée en 2018, pour tenir compte des effets de plus en plus dévastateurs des inondations, notamment celle d'août 2019 qui a ôté la vie à 9 personnes dans la commune d'Imi N'Tayert. Ces études devraient aboutir à la réalisation d'un projet pilote de barrages filtrants. Les effets du changement climatique, marqués dans la vallée par une rareté des pluies, ont fait l'objet d'une analyse réalisée en 2019 par une stagiaire appuyée par un expert de solidaire, et sont désormais pris en compte dans la réalisation des ouvrages.

Des coopérations individuelles vers l'intercommunalité solidaire

Depuis 2014, les projets de coopération décentralisée sont fédérateurs de dynamiques nouvelles entre les élus locaux, les personnels techniques et les associations du territoire de la vallée de l'Arghen et ce à l'échelle du périmètre hydrographique de gestion de l'eau. D'autre part, la mise en œuvre et surtout la maintenance de ces nouveaux ouvrages, la gestion des crues, le suivi des nappes ont fait apparaître chez les communes marocaines un besoin de mutualiser les ressources et les compétences. C'est dans cet esprit, que lors du Comité local de l'eau de novembre 2017, en présence d'élus de communes héraultaises appartenant eux-mêmes à des intercommunalités[5], Serge Miquel, membre d'Experts-Solidaires a présenté la solution de l'intercommunalité aux maires de la vallée de l'Arghen.

En effet, suivant les politiques de réformes de décentralisation engagées par le royaume, la Loi organique 113 - article 133, amendée en juillet 2015, prévoit la possibilité pour les communes de se rassembler sous la forme d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), établissement doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qui permet de regrouper certaines compétences des communes dans un partenariat commun.

Les communes de la vallée de l'Arghen, soutenues par la Direction des collectivités locales (DCL) de Taroudannt et par l'Agence

5 Notamment le Syndicat Garrigues Campagne et le SIVOM de la Palus

© Experts solidaires

Branchement à Imounarim

du bassin hydraulique du Souss Massa, ont alors jugé opportun de s'unir sous le statut d'un EPCI, pour développer une logique d'entraide, mutualiser leurs moyens matériels et leurs compétences techniques, améliorer la gouvernance de services sur leur territoire. Après plusieurs mois de travail et de discussions fructueuses entre les maires des cinq communes puis d'une sixième commune Azaghar N'Irs, quatre volets d'actions prioritaires ont été définis dans la convention de coopération intercommunale : La continuité de l'exécution des ouvrages d'assainissement et d'eau potable, ainsi que la mise en place d'un plan de maintenance commun ; Un plan de collecte des déchets solides ; Une gestion commune de la ressource en eau et de la prévention contre les inondations ; Le développement d'un circuit touristique solidaire intercommunal[6]. Déposée en 2019 aux services compétents du Ministère de l'intérieur, la validation de l'intercommunalité de l'Arghen a été acceptée en mars 2020. Sur cette base, avec l'appui du service de l'eau de Taroudannt et d'Experts-Solidaires, les communes de l'Arghen préparent un plan de maintenance avec le recrutement d'un futur technicien intercommunal de l'eau, dont le premier travail sera de réaliser une gestion patrimoniale des infrastructures d'eau sur la vallée.

En conclusion

Non seulement administratif et technique, le travail autour des coopérations décentralisées de la vallée de l'Arghen, rythmé par des missions d'élus, d'experts ou d'étudiants, des rencontres, des moments d'échanges et de convivialité entre tous les acteurs concernés par les projets, est une expérience unique de partage et d'entraide entre des territoires marocains et français, où sont impliqués dix communes ou intercommunalités, deux grandes écoles (une centaine d'étudiants sont intervenus sur ces projets), une vingtaine de partenaires techniques et financiers. Le dispositif de création de l'intercommunalité dans la vallée de l'Arghen est la suite logique de ces actions, initiées dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources en eau et entreprises en adéquation avec les réformes de décentralisation du royaume. Grâce à la coordination des acteurs de l'eau, marocains et français, qui appuieront cette intercommunalité, la vallée de l'Arghen améliorera la gestion et la préservation de sa ressource en eau, précieuse pour les prochaines années, dans un contexte difficile de changement climatique.

Article écrit par Camille Tatareau, Serge Miquel et Jean-Pierre Mahé

6 Ce volet est appuyé par Experts-Solidaires, il vise à valoriser le fabuleux patrimoine naturel, artisanal et archéologique de la vallée de l'Arghen qui comprend notamment la citadelle d'Igiliz, berceau de la civilisation Almohade.

Contact

Jean-Pierre Mahé, Experts-Solidaires
www.experts-solidaires.org

Au Burkina Faso, en zone rurale

Opération « Mains propres face à la COVID-19 »

Depuis 2009, le groupe Vergnet assure et développe des services de l'eau potable en zone rurale. Face à la Covid 19, l'exploitant a initié avec rapidité la riposte solidaire.

© Vergnet Burkina

Affluence à la borne fontaine !

Contenir la progression de la pandémie par l'arme la plus efficace, connue à cette heure, pour les zones rurales africaines : le lavage des mains avec du savon. Alors que très peu d'initiatives sont observées sur le terrain, au Burkina Faso, l'exploitant du service de l'eau potable Vergnet Burkina met en place des dispositifs de lavage des mains, équipés de savons, auprès de l'ensemble de ses points d'eau, offre l'eau utilisée pour se laver les mains, équipe son personnel de masques textiles et diffuse des spots de sensibilisation sur les radios communautaires, pour protéger 165 000 personnes. L'opérateur est désormais à la recherche de partenaires pour assurer une gestion efficace de ces mesures de protection sur le long terme.

Covid-19 : les mesures prises par le gouvernement burkinabè

Comme l'ensemble des pays du monde, le Burkina Faso combat l'extension de l'épidémie en prenant des mesures préventives fortes : à l'échelle nationale, arrêt des transports en commun à l'intérieur des villes et de ville à ville, interdiction aux populations de quitter les plus grandes villes burkinabè, interdiction des grands rassemblements et fermeture des marchés, limitation des employés dans les entreprises, recommandation du télétravail, diffusion des messages de distanciation sociale ; à l'échelle locale, couvre-feu instauré dans bon nombre de localités. Un confinement strict de la population, à l'image des mesures prises dans la grande majorité des pays du monde, n'est pas à l'ordre du jour. Dans un pays comme le Burkina Faso, où l'économie informelle joue un rôle primordial dans la vie quotidienne, voire la survie, d'une grande partie de la population burkinabè, une telle décision aurait été bien pire que les conséquences de l'épidémie.

Ces efforts d'un des pays les plus pauvres et les moins développés du monde (PIB : 658 euros par habitant en 2018, 180e rang sur 195 pays dans le monde [Banque mondiale, 2017] et IDH le plaçant à la 183e place sur 187 pays dans le monde) se surajoutent à la lutte contre le terrorisme qui impacte très fortement l'économie du pourtour sahélien du pays, les frontières avec le Mali et le Niger en particulier.

En matière d'accès à l'eau, le Burkina Faso a pris des décisions inédites permettant à la tranche de la population la plus pauvre dans les zones urbaines de s'approvisionner en eau afin de lui garantir l'hygiène élémentaire nécessaire à une prévention efficace contre l'infection par le COVID-19, voire d'autres maladies infectieuses virales ou bactériennes. Ainsi dans les grandes villes où la distribution de l'eau potable est assurée par l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA), l'eau est gratuite pour la 1re tranche de facturation, dite tranche sociale. Le ministère de l'eau et de l'assainissement envisage d'étendre cette mesure aux villes secondaires dont les réseaux d'approvisionnement en eau potable (AEP) sont soit gérés en régie communale, soit délégués à des opérateurs privés dans le cadre de contrats d'exploitation de type affermage. Ces réseaux AEP ont la particularité, pour la plupart d'entre eux, de proposer un accès à l'eau aux usagers, principalement par l'intermédiaire de bornes fontaines et non pas via des branchements privés dans les

concessions. Ce mode de distribution a pour conséquence de concentrer les populations autour des bornes fontaines communautaires durant la journée. Or, cette concentration est contraire aux bonnes pratiques en matière de distanciation sociale.

Vergnet Burkina: Plus de 165 000 usagers pour un service durable de l'eau potable

Vergnet Burkina (15 salariés, Ouagadougou, filiale de la société Vergnet Hydro basée à Orléans, groupe Odial Solutions) administre aujourd'hui 38 réseaux d'adduction en eau potable au Burkina Faso, soit 214 bornes fontaines. Pour cela, la PME burkinabè a signé des contrats de Délégation de Service Public (DSP) avec 25 communes. Chacun de ces contrats d'affermage l'engage à assurer pendant 10 ans la continuité du service de distribution de l'eau potable aux populations et à financer la maintenance de l'ensemble des équipements, le renouvellement d'une partie de ces équipements par la vente de l'eau au bidon, au fût ou au seau à un tarif préalablement négocié avec les maires et validé en conseil municipal.

Un réseau de 288 collaborateurs impliqués et compétents

Dans les faits, les communes remettent à l'exploitant un réseau remis aux normes avant toute exploitation : les canalisations et les points de distribution en eau sont inspectés, la station de pompage et le réservoir d'eau ainsi que la qualité de l'eau contrôlés. Jusqu'à présent, les eaux sont prélevées sur la nappe souterraine grâce à des groupes électrogènes (44,5% des centres), des centrales solaires (18,5%), des systèmes hybrides solaires (18,5%) et un raccordement au réseau électrique national de la SONABEL (18,5%). Avant de distribuer l'eau potable aux villageois, il est bien sûr nécessaire de mettre en place le matériel et les processus permettant un suivi précis et objectif des quantités d'eau prélevées à chacun des points d'eau. Vergnet Burkina a donc mis en place des compteurs sur l'ensemble des points de production et de distribution (forage, bornes fontaines collectives, branchements privés) aujourd'hui en gestion. Notons que la distribution d'eau est avant tout une activité de services. De fait, elle est intense en capital humain. Et, l'entreprise s'appuie déjà sur un réseau de 288 collaborateurs pour assurer l'administration de ces 38 centres ruraux : 45 chef(fe)s de centres, 12 caissier(ère)s, 17 gardiens et 214 fontainier(ère)s. Des services de qualité exigent des collaborateurs impliqués et compétents. Les rémunérations de chacun d'entre eux sont ainsi corrélées aux volumes d'eau consommés aux bornes fontaines et robinets sur lesquels ils interviennent. Et, les collaborateurs suivent régulièrement des séances de formations et sensibilisations collectives.

Un projet de R&D qui conduit à la création de la startup Uduma

Le modèle de gestion est aussi appliqué, dans un cadre totalement innovant, sur des pompes à motricité humaine. Vergnet Burkina gère en effet le service de l'eau potable sur 112 pompes manuelles depuis 2017 : 50 à Dassa et 57 à Kyon (région Centre-Ouest) et 5 à Niankorodougou (région des Cascades). Cette régie s'inscrit dans le Projet Recherche Action « E-pompe » de l'UNICEF Burkina Faso. Les résultats de ce démonstrateur ont notamment conduit à la création de l'entreprise UDUMA Mali, qui est en train de prendre en gestion 1400 pompes manuelles (560000 villageois utilisateurs) installées dans des zones rurales de la région de Sikasso, au Mali. Enfin, le service de gestion de Vergnet Burkina a été récompensé par deux trophées de l'eau et de l'assainissement (catégories « recherche et innovation » et « valorisation des ressources en eau ») dans le cadre de la 3e édition du Forum national de l'eau et de l'assainissement (Partenariat national de l'eau du Burkina Faso, PNE-BF), le 2 février 2018 à Ouagadougou, et le 1er prix du marché des innovateurs du Colloque national sur les modèles de gestion efficace du service d'eau potable (UNICEF), le 19 octobre 2017 à Ouagadougou.

Un peu d'histoire

Vergnet Burkina s'est pour la première fois positionnée en tant qu'exploitante d'ouvrages hydrauliques dans le cadre du Programme d'application de la réforme (PAR) du Burkina Faso, en 2009. Financé par l'AFD, le PAR visait à améliorer la professionnalisation de la gestion de plusieurs centres hydrauliques ruraux, en la confiant à des opérateurs privés avec mutualisation des coûts et des risques liés à la maintenance des ouvrages.

Dans le cadre de ce programme, Vergnet Hydro a signé un contrat de construction des infrastructures (adductions d'eau potable - AEP) avec l'État Burkinabé et des contrats d'affermage avec 7 communes (Build–operate–transfer, BOT), s'engageant sur un prix du service stable (450 FCFA/m3) et sur la continuité de fonctionnement des 72 points d'eau pris en gestion. Grâce au programme PAR, plus de 44 000 villageois bénéficient d'un service continu de l'eau potable.

Le succès de ce programme a rassuré les autorités burkinabè quant à la faisabilité de ce modèle de gestion de leurs réseaux AEP. Fort de cette expérience, l'État burkinabè lance désormais des appels d'offres de marchés publics suivant le modèle du programme PAR.

L'opération « Mains propres face au COVID-19 »

Pour faire face à l'absence de mesures rapides et opérationnelles pour les populations rurales et au retrait physique des organisations non gouvernementales sur le terrain, Vergnet Burkina a décidé de mobiliser son réseau de partenaires locaux (gestionnaires, chef(fe)s d'exploitation, chef(fe)s de centres, caissier(ère)s et fontainier(ère)s) dans les villages pour lancer son opération « Mains propres face au COVID-19 ».
Soucieuse de participer à la lutte contre la pandémie et inquiète de l'évolution de la contamination des populations autour des points d'eau, l'opérateur met en place sur une durée de 6 mois les actions suivantes afin que les points collectifs de distribution de l'eau potable ne deviennent des lieux privilégiés de contamination des usagers par le COVID-19 :

© Vergnet Burkina

Modèle low tech fabriqué au Burkina

1. Déploiement d'un dispositif de lavage des mains (DLM) avec eau potable et savons à proximité des bornes fontaines (accès gratuit pour l'ensemble des usagers),
2. Diffusion de masques en tissus pour les fontainier(ère)s, les chef(fe)s de centre, les caissier(ère)s et l'ensemble de son personnel,
3. Diffusion de spots radio diffusés via les radios communautaires pour expliquer aux populations rurales les nouvelles règles d'approvisionnement en eau potable aux bornes fontaines collectives qui prennent en compte les consignes de distanciation sociale et de lavage des mains.

Des choix et un suivi raisonnés

Il a été délibérément opté pour des solutions 100% Made in Burkina afin de soutenir l'économie nationale dans ces moments difficiles : les DLM, les masques et les savons sont conçus et fabriqués au Burkina Faso. Le savon est acheté auprès du boutiquier le plus proche, dans le village.
Les mairies qui ont délégué le service de la distribution de l'eau potable pour leurs concitoyens à Vergnet Burkina sont parties prenantes de l'opération. Elles garantissent la bonne livraison des équipements sur les points d'eau et se voient attribuer un DLM, offert par la société délégataire, pour l'usage de leur personnel et visiteurs.

En quelques mots :

- Vergnet Burkina assure un niveau de protection maximal à ses usagers et à ses équipes, et participe à la lutte contre la pandémie, par la mise en place de dispositifs de lavage des mains conjuguant eau propre et savon auprès de ses points d'eau, la distribution de masques textiles à l'ensemble de ses collaborateurs et la diffusion de spots radio de sensibilisation,
- Un dispositif de lavage des mains à pédale (DLM) est offert à 27 communes partenaires, pour des usages hors points d'eau,
- Cette opération n'a aucun impact sur le prix du service de l'eau,
- Cette opération est 100% « made in Burkina » : DLM, masques et savons (soutien à l'économie locale),
- Vergnet Burkina fait un appel aux partenariats pour la soutenir dans cette démarche.

En quelques chiffres :

- 165 000 personnes bénéficiaires,
- 241 dispositifs de lavage des mains : 214 auprès de bornes fontaines + 27 offerts aux communes,
- 550 masques pour les chef(fe)s de centres, fontainier(ère)s, caissier(ère)s et gardiens,
- Budget de 22,8 millions de FCFA (savons, dispositifs de lavage des mains, spots radios, transports, masques, etc.), soit 34 500 euros.

Financement de l'opération : un appel aux partenariats

D'ores et déjà, soutenue par UDUMA, Vergnet Burkina a pu financer une première phase en garantissant qu'aucune augmentation du prix du service de l'eau potable n'allait être répercutée sur les usagers. Cette première phase, d'une durée d'un mois, se déploie sur la région du Centre Nord (dont le chef-lieu est Kaya) et la région des Hauts Bassins (chef-lieu est Bobo Dioulasso). 9 communes sont impactées, ce qui représente 14 villages et une population totale de 71 000 habitants. 80 bornes fontaines sont équipées de DLM. Le budget pour cette opération, hors frais de main d'œuvre et d'encadrement, est estimé à 7 millions de FCFA (10 600 euros).
L'activité d'exploitation du service de l'eau, du fait d'un cadre tarifaire très strict, n'affiche pas une rentabilité suffisante pour permettre d'envisager de poursuivre seul le déploiement de cette opération « Mains Propres face au COVID-19 » sur l'ensemble du territoire et sur le long terme.

Contact

Miguel Marteau Vergnet Hydro
Odial Solutions
m.marteau@odial-solutions.fr
www.vergnet-hydro.com

Nouvelles parutions du pS-Eau « contexte Covid 19 »

Fiche de synthèse « L'impact de la pandémie de COVID 19 sur le secteur eau, assainissement et hygiène »

pS-Eau, 2020, 4 pages

Cette fiche de synthèse rappelle le rôle des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour lutter contre la diffusion de la Covid19 et présente les impacts que cette pandémie a eu sur ces services. Une série de mesures, recommandations et ressources bibliographiques sont également identifiées pour faciliter les interventions et leur efficacité dans la lutte contre la diffusion du coronavirus.
www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_fiche_de_synthese_l_impact_de_la_pandemie_de_covid19_sur_le_secteur_eau_assainissement_et_hygiene_2021.pdf

Fiche de synthèse « Accès à l'eau dans les établissements de santé »

pS-Eau, 2021, 5 pages

Cette fiche de synthèse vise à présenter les enjeux de l'accès à l'eau dans les établissements de santé. Outre la présentation des liens entre eau et santé, des axes de réflexions sont proposés pour renforcer durablement un service d'accès à l'eau potable dans ces établissements.
www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_acces_a_l_eau_dans_les_etablissements_de_sante_2021.pdf

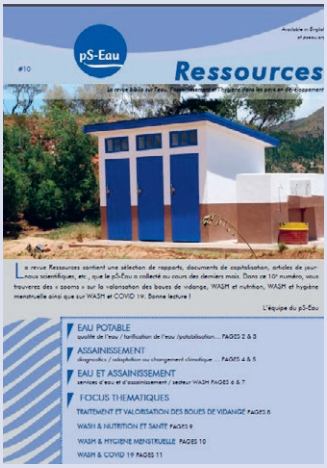

Revue bibliographique Ressources #10

pS-Eau, 2020, 12 pages

La revue bibliographique *Ressources* présente une sélection d'ouvrages et d'articles provenant de la littérature anglophone et francophone, sur des questions liées aux services d'eau potable et d'assainissement dans les pays en développement. Dans ce 10e numéro, vous trouverez des focus sur les thématiques « valorisation des boues de vidange », « WASH et nutrition », « WASH et hygiène menstruelle » ainsi que « WASH et COVID 19 ».
www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_ressources_10_2020.pdf

Atlas des projets

À la suite des nombreux appels à projets «Covid» (Métropole de Lyon, Amp, etc), les opérations soutenues ont été intégrées dans l'Atlas (mot clé Covid). Ces initiatives sont donc référencées pour favoriser leur localisation et le partage sur les approches et résultats de ces interventions. www.pseau.org/outils/actions

À lire

Journée mondiale de l'eau 2021 : boîte à outils

UN Water, 2020, 5 pages

Comme chaque année, le 22 mars célèbre la Journée Mondiale de l'Eau et permet de mettre les enjeux liés à la ressource en eau douce au cœur des débats et priorités mondiales. Pour cette célébration 2021, le thème de « La Valorisation de l'Eau » a été identifié par l'UN Water : cette note revient sur cette campagne, ce thème et les différentes perspectives de valorisation de la ressource en eau douce.
www.pseau.org/outils/biblio

Rapport Annuel : L'aide publique au développement des collectivités territoriales françaises, données 2019

MEAE, 2020, 54 pages

Ce rapport, publié par la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) dans le cadre des travaux de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), présente l'aide publique au développement (APD) des collectivités territoriales en 2019. Il s'appuie sur les données collectées auprès des collectivités territoriales lors de la campagne de télédéclaration 2020. Au cours de l'année 2019, les collectivités territoriales ont porté leur ADP internationale à son plus haut niveau depuis 2016, pour un montant de 51,4 millions d'euros.
www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf

À visionner

S-EAU-S. Notre avenir dépend du sien

AUD Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure, 2020, vidéo 28 min

De nombreux phénomènes climatiques, observables aux quatre coins de la planète témoignent des conséquences du dérèglement climatique et de leurs tendances à s'accentuer prochaines années. La ressource en eau, essentielle à la vie, est au cœur de ces enjeux. C'est dans ce contexte que l'Agence d'urbanisme et de développement du Pays de Saint-Omer - Flandre intérieure a réalisé un documentaire en regroupant des témoignages de nombreux usagers, impactés par ces changements, aux Philippines, Kirghizstan, Sénégal et à Saint Omer.
www.pseau.org/outils/biblio

Construisons un dispositif de lavage des mains Tippy-Tap

GIZ, 2020, vidéo 2 min

Le Tippy-Tap est un dispositif de lavage des mains qui permet, grâce à son système de pédale, de se laver les mains à l'eau et au savon sans contact direct avec le récipient d'eau, évitant ainsi la contamination de l'eau, tout en économisant le volume d'eau utilisé. Dans le cadre de ses activités menées au Burundi, la coopération Allemande (GIZ) a développé des vidéos de sensibilisation et d'informations sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.
www.pseau.org/outils/biblio

Loi Oudin Santini, avoir de l'eau c'est un droit

Hamap humanitaire, 2020, vidéo 3,3 min

Animation pédagogique qui présente les moyens d'agir avec efficacité pour les décideurs locaux dans le cadre de la solidarité entre usagers français et populations non desservies dans les pays du sud.
www.youtube.com/watch?v=2GwqADmvJCo&t=3s

Film du projet PACK eau et assainissement Kanembakaché, Niger (2017-2020)

SEVES, 2021, vidéo de 12,3 min

Présentation et nombreux témoignages des acteurs du programme.
www.youtube.com/watch?v=-Tm1FZ80wwI

Nouvelles parutions du pS-Eau

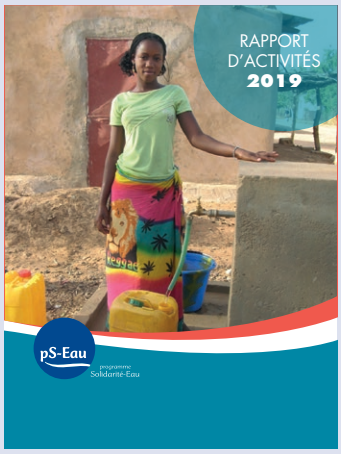

Rapport d'activités 2019 du pS-Eau

pS-Eau, 2020, 48 pages

Comme beaucoup d'associations, le pS-Eau a tenu son assemblée générale annuelle en décalage par rapport au calendrier habituel. Le rapport d'activités est paru également plus tardivement. Il offre un panorama complet des publications nombreuses et des activités d'animations, d'appui-conseil déployés en France comme dans les pays d'interventions prioritaires.
www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_rapport_d_activites_2019_2020.pdf

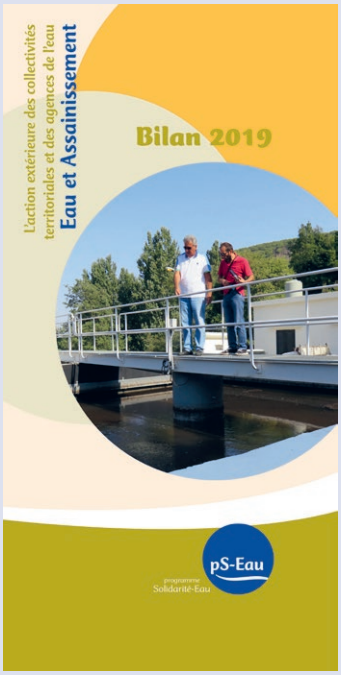

Bilan 2019 de l'action extérieure des collectivités et des agences de l'eau pour l'eau et l'assainissement

pS-Eau, 2020, 6 pages

Après une année 2018 en demi-teinte (28,2 millions), les engagements des collectivités territoriales et des agences de l'eau sont repartis à la hausse pour s'établir à 31,9 millions d'euros, un chiffre encore jamais atteint. Cette croissance retrouvée (+ 13%) s'appuie aussi bien sur l'implication des collectivités 15,5 millions (+ 1,4 million) que sur les contributions (16,4 million + 2,3 millions) des 6 agences de l'eau. Une année record ! En 2020, ce bilan qualitatif sera complété par une analyse qualitative des interventions.
www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_bilan_2019_AECT_2020_corrige.pdf

L'aide publique au développement des collectivités territoriales françaises, rapport annuel 2019

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, 2021, 54 pages

www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_apd_2020_-_donnees_2019_cle49ab16.pdf

Les publications du pS-Eau sont téléchargeables sur :
www.pseau.org/outils/biblio

Programme Solidarité Eau
22 rue des Rasselins
75020 Paris
pseau@pseau.org
www.pseau.org

Responsable de la publication :
Pierre-Marie Grondin
Rédacteur en chef :
Guillaume Aubourg
Tel +33 (0)6 74 55 06 78
aubourg@pseau.org

Ont participé à ce numéro :
Perrine Bouteloup
Romain Desvalois
Miguel Marteau
Jean-Pierre Mahé
Serge Miquel
Camille Tatareau

Réalisation : Cercle Studio

Photo de couverture
© Vergnet Burkina

www.facebook.com/pseau
www.twitter.com/pseau